



## Extrait de délibération

### Bureau syndical 6 février 2017 – Parthenay

Identifiant  
B5/2017-02-05

L'An Deux Mille Dix Sept le lundi six février à 18 heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier Gaillard, président.

Date de la convocation : 2 février 2017  
Nombre de délégués en exercice : 9  
Présents : 7

Pouvoirs : 1  
Absents, excusés : 2  
Votants : 8

	Présents	Absents / Excusés
Président :	GAILLARD Didier	....
Vice-Présidents :	RIMBEAU Jean-Pierre, LARGEAU Béatrice, OLIVIER Pascal	BIRONNEAU Pascal
Secrétaire :	...	MORIN Joël (pouvoir à OLIVIER Pascal)
Secrétaire adjoint :	CORNUAULT Véronique	...
Autres membres :	CHAUSSERAY Francine, CUBAUD Olivier	...

## Avenant au marché Inventaire des zones humides sur 28 communes

Lors de sa réunion du 29 juin 2015, le Conseil d'Administration du Pays de Gâtine a validé le recrutement du bureau d'études NCA pour la réalisation d'un inventaire des zones humides pour 28 communes à l'échelle du Pays de Gâtine, pour un montant de 299 450 € HT soit 359 340 € TTC. Cette étude a débuté en octobre 2015.

Aujourd'hui le travail d'inventaire est terminé pour 23 communes et en cours pour les 5 dernières communes.

La phase terrain n'a pas pris de retard, mais certaines modalités des SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) n'avaient pas été intégrées au planning initial, notamment la durée variable de la mise à disposition des inventaires provisoires pour le public.

Le lancement de l'inventaire a également été retardé sur certaines communes en raison de difficultés pour l'organisation de la phase amont des études terrain.

Les relevés terrains s'achèveront au début du mois de mars 2017 mais les derniers rendus s'échelonnent jusqu'au mois de mai 2017, hors, le délai d'exécution du marché était fixé au 6 avril 2017.

Par conséquent, l'article 4 de l'Acte d'engagement concernant la durée d'exécution du marché initialement fixée à 18 mois, doit être modifié pour porter à 20 mois la durée d'exécution.

Cette modification n'entraîne pas de bouleversement de l'économie générale et ne change pas l'objet du marché.

**Les membres du Bureau Syndical autorisent le Président à signer avec le bureau d'étude NCA, l'avenant au marché d'inventaire des zones humides sur 28 communes modifiant le délai d'exécution de 18 à 20 mois.**

Fait à Parthenay, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.  
Pour copie conforme

Le Président  
Didier GAILLARD